



**Procès-verbal de l'assemblée des délégués du Réseau santé de la Sarine
du mercredi 31 mai 2017, à 17h30**

Présidence	: M. Carl-Alex Ridoré, Préfet
Présents	: 48 délégués représentant 28 communes
Excusés	: <i>Pour le Comité de direction :</i> <i>Mme Andréa Burgener-Woeffray, M. Laurent Dietrich</i> <i>Pour les délégués :</i> Mmes Anita Gumy – Hauterive, Martine Halter – Le Mouret, Catherine Gasser – Marly, Katuscia Sansonnens – Neyruz, Gisèle Locatelli – Villars-sur-Glâne, Marine Jordan – Fribourg, Josi Eichhorn – Fribourg, Monique Pache – Fribourg, Lauraine Peisl - Fribourg MM. Philippe Chassot – Granges-Paccot, Jean-Claude de Reynier – Marly, Bernard Francey – Noréaz, Pierre Gumy – Ponthaux, Pierre-Emmanuel Carrel – Villars-sur-Glâne, Diego Frieden – Villars-sur-Glâne, Fernando Ardito – Fribourg, Gabriel Daguet – Fribourg, Mirko Radenkovic – Fribourg, François Miche - Fribourg

M. le Président ouvre cette assemblée et souhaite la bienvenue aux délégués, aux représentants de la presse ainsi qu'aux membres du Comité de direction.

La présente assemblée a été convoquée par courrier du 9 mai 2017. L'ordre du jour n'appelle aucune remarque, il est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2016
2. Informations du Comité de direction
3. Comptes 2016 et rapport de gestion :
 - Présentation
 - Rapport de l'organe de révision
 - Approbation et décharge
4. Demande de crédit pour l'appel malade et la téléphonie IP
5. Règlement sur les jetons de présence
 - Présentation
 - Approbation
6. Divers

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée peut valablement délibérer.

Les scrutateurs qui vont œuvrer ce soir sont MM. Nicolas Rerat de Matran, Fabien Schafer de Gibloux et Claude Gremaud de Fribourg.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2016

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2016 est approuvé avec remerciements à Mme Gross pour sa rédaction.

2. Informations du Comité de direction

Quelques informations en lien notamment avec le rapport de gestion sont transmises par M. le Président. Nous sommes actuellement dans une phase de transition. Les paradigmes ayant changé, nous allons progressivement passer d'un système traditionnel bimodal (vie à domicile avec soins/aide à domicile, résidence en EMS) vers une chaîne de soins continue et progressive avec l'intégration pleine et entière de structures intermédiaires (foyers de jour/nuit, appartements protégés ou autres types de prise en charge). C'est dans cette philosophie que se situe le Réseau santé de la Sarine.

L'année dernière, une étude démographique a été présentée, conjointement avec l'Association des CO et la Ville de Fribourg. Sur la base des résultats de cette étude, en lien avec la nouvelle loi Senior+, le Comité de direction a pris quelques options stratégiques, soit :

- Confirmation de la stratégie de maintien à domicile avec l'augmentation de l'espérance de vie, mais aussi l'augmentation de l'espérance de vie en bonne santé ;
- Confirmation de la stratégie de complémentarité entre les différents types de prise en charge (aides et soins, foyers de jour/nuit, structures intermédiaires, EMS) ;
- Analyse de la mise en place d'un organe de coordination, particulièrement pour faciliter cette complémentarité entre ce qui est aide et soins à domicile et les aspects plus stationnaires.

Dans le cadre de la réorganisation du Réseau santé de la Sarine, mais également en lien avec l'entrée en vigueur des nouveaux statuts au 1^{er} janvier 2016, et pour répondre aux options stratégiques, tout un travail a été réalisé pour définir les valeurs du RSS et les transmettre aux différents services. Un travail opérationnel important a également été effectué pour consolider les outils de travail (informatique, appel malade, ambulances, etc.). Enfin, il a également fallu définir les besoins en services transversaux et leur intégration dans le processus avec les différents services métiers.

M. le Président tient à remercier M. Pollet ainsi que les équipes qui ont travaillé et qui continuent à travailler à la mise en place du réseau.

En ce qui concerne la mise en place d'un organe de coordination, les réflexions in put sont venues de la Codems qui a décidé de la mise en place d'un groupe de travail avec, comme cheffe de projet, une personne externe au RSS, en l'occurrence Mme Rose-Marie Rittener, ancienne directrice des ligues de la santé, à la retraite maintenant. Deux représentants des directeurs d'EMS et deux représentants du Service de l'aide et des soins à domicile de la Sarine collaborent également au sein de ce groupe de travail.

Les objectifs qui ont été définis pour la mise en place de cet organe de coordination doivent permettre :

- D'améliorer l'évaluation et le suivi des besoins des personnes âgées ;
- D'assurer une optimisation des flux entre les services de liaison des hôpitaux, le SASDS, les structures intermédiaires, les demandes des familles et les EMS.

Le groupe de travail a prévu de rendre un rapport durant le 4^{ème} trimestre 2017. En fonction de l'avancement du dossier, nous espérons pouvoir présenter ses résultats lors de l'assemblée des délégués du mois de décembre 2017.

Au niveau des EMS, l'un des fruits du travail réalisé grâce à cette étroite collaboration avec les Directeurs des EMS a été la mise en place de lignes directrices pour la construction et la transformation des EMS du district. Ce besoin se faisait sentir depuis plusieurs années, la quasi-totalité des EMS ayant été construits à la même époque, les rénovations arrivent inévitablement au même moment. Il n'existe pas de lignes directrices au niveau cantonal, nous faisons office de pionnier. Nous nous sommes donc inspirés de ce qui s'est fait dans d'autres cantons, notamment celui de Vaud et celui de Genève. Lors de la prochaine assemblée des délégués, ces lignes directrices pourront être présentées plus en détails aux délégués.

Un autre groupe de travail de la Codems a été constitué. Celui-ci devra analyser la problématique informatique des EMS. Là également, un travail a lieu avec la Conférence des Directeurs d'EMS. En fonction de l'avancement du dossier, un retour sera donné lors de la prochaine assemblée des délégués.

Par rapport au plan de médicalisation 2017-2020, nous sommes toujours en attente du rapport de planification cantonale sur les besoins nous permettant d'actualiser ce plan de médicalisation du district.

En ce qui concerne le Service d'aide et de soins à domicile, le Comité de direction a travaillé dans le sens d'un rééquilibrage et d'un renforcement des équipes sur le terrain. Une analyse a été effectuée et la décision prise de réunir les antennes 5 et 6 pour ne former plus qu'une seule équipe. Il s'agit des antennes de Grolley et du Gibloux. L'un des buts est de continuer les réflexions pour un rapprochement entre les équipes des différentes antennes et l'organe de coordination, permettant ainsi d'améliorer le flux d'information entre le terrain et l'organe de coordination, ainsi qu'une détection précoce des différentes problématiques pouvant parfois éviter certaines hospitalisations ou placements en EMS. De plus, il y a beaucoup de collaborateurs qui travaillent à temps partiel, ils ne vont que rarement dans les antennes, la majeure partie de leur travail étant réalisée sur le terrain. Des ressources supplémentaires ont également été accordées avec 8 nouveaux postes entre 2016 et 2017.

Le Réseau santé de la Sarine a malheureusement dû prendre acte de la démission pour le 31 juillet 2017 de Mme Angela Clavel, cheffe de service au Service d'aide et de soins à domicile, celle-ci ayant émis le voeu de relever un nouveau défi professionnel. Mme Clavel a été Directrice de la Fondation pour l'aide et les soins à domicile depuis 2012 et comme cheffe de service depuis l'intégration du SASDS au sein du Réseau. Mme Clavel a réalisé un travail considérable lors de la dissolution de la Fondation et son intégration au sein du Réseau. **M. le Président** tient à la remercier chaleureusement pour son implication dans la fusion, mais également pour le travail réalisé au sein du SASDS. Une annonce pour rechercher son successeur a d'ores et déjà été mise dans la presse et les sites d'emploi.

M. le Président a terminé avec les communications principales que le Comité de direction souhaitait transmettre aujourd'hui. Il ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il passe au point 3) de l'ordre du jour : Comptes 2016 et rapport de gestion.

3. Comptes 2016 et rapport de gestion

Avant de donner la parole à M. Pollet, **M. le Président** tient à relever avec plaisir que globalement, le Réseau santé de la Sarine a facturé aux communes de la Sarine un montant de Fr. 411'167.— de moins que prévu dans le budget. Ce montant sera remboursé aux communes. En 2016, le Réseau a facturé aux communes un montant de Fr. 214'375.— de plus qu'en 2015, mais Fr. 476'178.— de moins qu'en 2014.

M. le Président donne la parole à M. Pollet, Directeur général.

M. J. Pollet, Directeur général, précise qu'effectivement, les montants facturés aux communes pour toutes les entités sont inférieurs au budget, soit :

- Pour le HMS	Fr. 38'996.00	
- Pour le SASDS	Fr. 122'389.00	
- Pour le SAS	Fr. 250'263.00	
- Rattrapage des frais financiers	- Fr. 461.00	
- PassePartout	- Fr. 20.00	
	Fr. 411'167.00	de moins que budgété
	=====	

Ces différences s'expliquent de la manière suivante :

Au niveau de l'évolution des recettes, hors subventions communales, il faut compter avec une diminution des recettes pour le HMS. En effet, il est très difficile aujourd'hui de proposer des chambres à deux lits, d'où la décision prise par le Comité de direction de ne proposer plus que des chambres à un lit et de diminuer quelque peu notre offre en attendant la rénovation du HMS pour avoir 110 chambres. Aujourd'hui, nous avons 101 chambres pour 110 résidents. Nous avons déjà prévu au budget 2017 une diminution de nos résidents à 105. Au budget 2016, nous rencontrons déjà quelques difficultés pour pouvoir proposer ces chambres à deux lits.

En ce qui concerne les autres entités, il faut compter avec une augmentation des recettes de plus de 1 million pour le SASDS et de Fr. 166'343.— pour le Service des ambulances.

Globalement, par rapport au budget, nous avons compté avec une augmentation des recettes de Fr. 1'131'824.--. En corollaire, les charges ont également augmenté. Celles-ci ont principalement augmenté pour le SASDS mais qui, en contrepartie, a facturé plus de Fr. 1'050'000.-- de prestations complémentaires. Ces charges supplémentaires sont principalement liées à l'augmentation du personnel qu'il a fallu prévoir pour répondre aux besoins sur le terrain.

Pour le SAS, outre l'augmentation des recettes, nous pouvons compter avec une diminution des charges.

Globalement, les charges ont au total augmenté de Fr. 720'177.— pour 2016.

En ce qui concerne les comptes de la Commission pour les indemnités forfaitaires, il est à relever que cette commission dépend uniquement des indemnités qui sont versées sur la base d'évaluations effectuées par le Service d'aide et de soins à domicile. En 2016, les charges ont augmenté de Fr. 277'769.— par rapport au budget 2016 établi sur la base des prévisions 2015. En fait, il s'agit d'une augmentation des indemnités versées aux proches aidants.

Ce montant sera facturé aux communes et compensé avec la diminution des charges du RSS. **M. J. Pollet** précise encore qu'à la fin des comptes figure le tableau de répartition pour chaque entité ainsi qu'un tableau récapitulatif global qui englobe également la CIF. Les montants qui y figurent seront soit reversés, soit demandés aux communes, en fonction du nombre d'habitants et de l'IPF au 31.12.2016.

M. le Président ouvre la discussion sur les explications données par M. Pollet. La parole n'étant pas demandée, il propose de passer à la lecture des comptes, chapitre par chapitre.

Page 4 : Récapitulatif des participations communales

La parole n'est pas demandée.

Pages 5 à 7 : Administration générale

La parole n'est pas demandée.

Pages 8 à 14 : Santé

La parole n'est pas demandée.

Pages 15 à 19 : Soins ambulatoires

La parole n'est pas demandée.

Pages 20 à 22 : SAS (Service d'ambulances de la Sarine)

M. Gilles de Reyff de la commune de Givisiez a une question concernant les assurances des véhicules notamment. M. de Reyff demande si nous travaillons avec un courtier, que ce soit pour les ambulances ou pour tous les véhicules du RSS.

M. J. Pollet lui répond qu'à l'époque, l'ACSMS travaillait déjà avec un courtier. Il en est de même pour le SASDS qui travaillait également avec un courtier. Le Comité de direction a fait le choix d'un nouveau courtier qui travaille depuis le début de l'année 2016 pour tout ce qui est relatif aux assurances du RSS.

M. Gilles de Reyff a une autre question au sujet des véhicules. Il semblerait que les véhicules « non-européens » coûtent peut-être un peu plus cher à l'entretien et à la consommation. M. de Reyff demande si le Comité est sensible à ces éléments.

M. J. Pollet confirme en premier lieu que l'achat des véhicules a été fait selon les normes liées aux marchés publics. Nous avons eu plusieurs propositions. Après examen des différentes offres reçues, le choix sera plutôt porté sur des véhicules de type Mercedes, les véhicules de type Chevrolet ne répondant plus aux normes européennes, ils ne se retrouvent plus sur le marché. M. Pollet donne la parole à M. C. Roulin, chef d'exploitation du SAS.

M. C. Roulin confirme que les véhicules Mercedes consomment tout autant que les Chevrolet. Il en est de même pour les frais d'entretien qui ne sont pas forcément inférieurs, mais ces véhicules sont relativement solides. Par contre, nous avons des garanties sur ces véhicules avec possibilité de prolongation de garantie chaque année. Nous pourrions dès lors avoir une fiabilité sur l'entretien. Entre Chevrolet et Mercedes, il s'agit actuellement de problèmes d'homologation sur les Chevrolet. Les deux véhicules qui doivent être changés ont 9 et 10 ans, ils ont été mis fortement à contribution.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** remercie M. Roulin pour ces explications complémentaires et poursuit la lecture des comptes.

Page 23 : Prévoyance sociale

La parole n'est pas demandée.

Pages 24 à 27 : Récapitulatif des comptes de fonctionnement par service

La parole n'est pas demandée.

Pages 28 à 29 : Comptes d'investissement

La parole n'est pas demandée.

Pages 30 à 34 : Bilan

La parole n'est pas demandée.

Pages 35 à 36 : Tableau des flux de trésorerie

La parole n'est pas demandée.

Pages 37 à 38 : Comptes de fonctionnement de la CIF et**Pages 39 à 40 : Comptes de fonctionnement de la CODEMS**

M. le Président rappelle que ces comptes sont transmis à titre d'information uniquement. Par contre, dès 2018, les délégués pourront se prononcer sur les comptes de fonctionnement de la Codems, suite à son intégration formelle au RSS.

Pages 41 à 42 : Récapitulatif des participations communales

La parole n'est pas demandée.

Pour conclure, **M. le Président** précise que l'organe de révision propose d'approuver les comptes annuels 2016 tels que présentés, bouclant avec un excédent de recettes de Fr. 411'163.39. **M. le Président** passe au vote les comptes 2016 du Réseau santé de la Sarine.

A l'unanimité, moins une abstention, les comptes 2016 du Réseau santé de la Sarine sont approuvés.

M. le Président tient à remercier MM. Pollet et Werro pour la préparation de ces documents qui sont d'une clarté irréprochable. Il remercie également toutes les autres personnes qui ont œuvré à cet excellent exercice.

Pour conclure, **M. le Président** tient à dire quelques mots sur le rapport de gestion 2016. Ce document a été élaboré d'une manière différente cette année, avec un nouveau format. Son contenu a également été amélioré. Il espère que ce rapport correspond aux attentes des délégués et qu'il donne les informations utiles sur la vie du Réseau santé de la Sarine. Si les délégués ont des propositions à faire pour l'élaboration du prochain rapport, des informations à rajouter ou des modifications à apporter, ils peuvent sans autre prendre contact avec M. Pollet ou Mme Gross.

4. Demande de crédit pour l'appel malade et la téléphonie IP

Chaque délégué a reçu un message explicatif en lien avec cet objet. Il est nécessaire de procéder pour le Home médicalisé de la Sarine à un renouvellement de l'appel malade et la migration du Réseau santé de la Sarine vers la technologie Voice IP. Pour cela, une demande de crédit d'investissement d'un montant de Fr. 290'000.— est présentée aux délégués. **M. le Président** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe au vote.

A l'unanimité, moins une abstention, le crédit d'investissement d'un montant de Fr. 290'000.— pour le renouvellement de l'appel malade du Home médicalisé de la Sarine et la migration du Réseau santé de la Sarine vers la technologie Voice IP est approuvée.

M. le Président remercie les délégués.

5. Règlement sur les jetons de présence

Avant de se récuser pour cet objet et donner la parole à Mme A. de Weck, vice-présidente, **M. le Président** tient à faire une brève introduction.

Le Comité de direction s'est aperçu, au moment de la transition entre l'ACSMS et le Réseau santé de la Sarine et la vérification des règlements d'organisation et détails juridiques, qu'il y en avait un qui avait échappé, celui de la réglementation sur les jetons de présence qui en fait est de la compétence de l'assemblée des délégués. La dernière votation sur les jetons de présence date du printemps 2001. Même si globalement, durant ces précédentes années, l'enveloppe des jetons de présence n'a pas augmenté, il semblait important pour le Comité, dans le travail de mise en place du nouveau réseau, de soumettre cette réglementation aux délégués. L'autre élément également à préciser est que dans l'ancienne réglementation, il y avait 3 jetons qui étaient payés pour les différents comités, à Fr. 80.— pour la vice-présidence et à Fr. 120.— pour le président. Cette réglementation datait de 2010. Pourquoi 3 jetons ? En fait, il s'agissait du travail en amont et de préparation des séances, de la séance à proprement parler, et du suivi des séances. La décision a été prise de simplifier ce système. Afin de présenter la nouvelle réglementation, **M. le Président** donne la parole à Mme A. de Weck et se récuse.

Mme A. de Weck rappelle que le conseil général de la ville de Fribourg a décidé qu'étant donné que les conseillers communaux de la ville étaient des professionnels avec un salaire, tous les jetons de présence normalement affectés à un conseiller communal devaient être reversés à la commune de Fribourg. Mme de Weck tient à préciser qu'elle n'a donc aucun intérêt personnel sur les jetons qui sont proposés. Auparavant, les systèmes étaient différents, selon que les membres siégeaient au Comité de direction ou à la Commission pour les indemnités forfaitaires. Les membres étaient rémunérés différemment. Comme maintenant, nous avons créé le Réseau santé de la Sarine, il était donc nécessaire d'unifier les jetons de présence.

Sur le document établi et remis à chaque délégué, nous retrouvons les jetons de présence payés jusqu'à ce jour sur la première page, et les propositions dès 2017 sur la deuxième page. Ces propositions sont les suivantes, tant pour les séances du Comité de direction, de la Commission IF que de la Codems :

Pour les jetons de présence, les montants proposés sont les suivants :

	Présidence	Vice-Présidence	Membre
Comité de direction Commission IF Codems	Fr. 90.--	Fr. 90.--	Fr. 90.--
Groupes de travail divers (par séance)	Fr. 140.--	Fr. 140.--	Fr. 140.--

Pour les défraiements, les montants proposés sont les suivants :

	Présidence	Vice-Présidence	Membre
Comité de direction Commission IF Codems	Forfait annuel unique pour frais de représentation et de déplacement Fr. 4'000.—	Frais effectifs	Frais effectifs

Le calcul des défraiements de la Présidence est le suivant pour :

La Présidence :

Frais de téléphone	12 x Fr. 50.--	=	Fr. 600.—
Frais de représentation	12 x Fr. 100.--	=	Fr. 1'200.—
Abonnement Frimobil 4 zones 1 ^{ère} classe		=	Fr. 2'205.—
Total			Fr. 4'000.—

Ce défraiement forfaitaire concerne la Présidence des 3 entités ayant un statut juridique propre, à savoir le Comité du RSS, la Codems et la Commission IF. Comme la Présidence de ces 3 entités est assumée par une seule et même personne, une seule indemnité sera versée.

Le Comité de direction propose à l'assemblée des délégués, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017, d'accepter cette proposition. **Mme A. de Weck** ouvre la discussion.

M. Jacques Crausaz, Gibloux, salue la modestie de la proposition qui est tout à fait louable. Le Comité ne s'est pas intéressé à s'augmenter lui-même, c'est à saluer par les temps qui courent. M. Crausaz constate que la décision a été prise de supprimer les travaux hors séance. Doit-on comprendre que ces travaux hors séance sont compris dans les frais effectifs avec un décompte d'heures, ou les frais effectifs ne concernent-ils que les frais de transport ou autres ?

Mme A. de Weck répond à M. Crausaz que les frais effectifs concernent uniquement les frais de téléphone ou de transport.

La parole n'étant plus demandée, **Mme A. de Weck** passe au vote la réglementation pour les jetons de présence.

A l'unanimité, moins une abstention, la réglementation en matière de jetons de présence et de défraiement des membres du Comité de direction RSS, de la Codems et de la Commission IF est approuvée, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

Retour de M. le Président qui remercie Mme de Weck.

6. Divers

M. le Président communique que la prochaine assemblée des délégués est d'ores et déjà fixée au **jeudi 7 décembre 2017, à 17h30.**

M. le Président demande s'il y a des divers dans la salle.

M. Gilles de Reyff, Givisiez, demande si les documents pourraient être envoyés par voie électronique, plutôt que par poste.

M. le Président ne peut lui répondre positivement à ce jour, mais lui confirme que des réflexions sont en cours à ce niveau.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** lève la séance à 18h15.


Le Président
Carl-Alex Ridoré, Préfet


La Secrétaire au procès-verbal
Mireille Gross


Le Secrétaire
Jacques Pollet